HC
L2744e

L2744e

ETUDE HISTORIQUE

La Confédération,

Sa Genèse,

Son établissement,

par

L'HON. CHS. LANGELIER, C. R., L. L. D.,

Juge de la Cour des Sessions de la Paix, Québec

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

QUÉBEC

La Compagnie de Publication "Le Soleil", Ltée

1916

295141
6. 1. 34

Souvenir amical
Ch Langelier

DÉDICACE

Au Jeune Barreau qui, par ses talents et son honorabilité, continue si bien les nobles traditions des anciens de la profession, je dédie ce modeste travail.

CHS LANGELIER.

LA CONFÉDÉRATION

SA GENÈSE ET SON ETABLISSEMENT

Monsieur le Président du Jeune Barreau,

Mesdames et Messieurs,

Sainte-Beuve, le grand critique littéraire, dit quelque part dans ses célèbres *Causeries du Lundi*, que le succès d'un livre dépend assez souvent du nom que l'auteur a su lui donner. Il en est de même des conférences: tout l'intérêt provient du sujet que le conférencier se propose de traiter; celui-ci doit bien s'assurer qu'il soit de nature à intéresser l'auditoire particulier devant lequel il aura à le traiter.

Comme je m'adresse au jeune barreau,—l'espoir et le successeur de l'ancien,— qui se compose de brillants jeunes avocats, lesquels seront un jour ou l'autre appelés à étudier la constitutionalité de certaines lois ou qui seront entraînés dans la politique, cette grande charmeuse, trop souvent la source de plus de déceptions que de gloire, j'ai pensé de vous entretenir de la Confédération canadienne. Je vous parlerai donc des crises politiques qui l'ont précédée et des circonstances qui ont amené son établissement en 1867.

Tout m'y invitait, à part les considérations que je viens de mentionner: d'abord cette constitution

va bientôt atteindre son demi-siècle d'existence et le dernier des pères de la confédération vient de descendre dans la tombe, dans la personne du Très Honorable Sir Charles Tupper.

Et, d'abord, demandons-nous ce que c'est que la constitution d'un peuple. C'est l'ensemble des lois générales qu'un pays s'est librement données pour déterminer les relations de ses citoyens entre eux, et, aussi, de quelle manière les fonctions souveraines de la législature, du pouvoir administratif et de la judicature seront exercées.

I

Ceux qui ne sont pas familiers avec notre histoire et qui voient comment fonctionne aujourd'hui notre rouage constitutionnel ne soupçonnent pas ce que nos pères ont eu à souffrir autrefois, à l'époque où fleurissait l'oligarchie la plus détestable et où le *Family Compact*, pieuvre hideuse, accaparait tout. Il fallut des luttes de géants pour les écraser et nous conquérir les libertés dont nous jouissons maintenant.

Pendant les trente-cinq ans qui ont précédé la Confédération, l'opinion publique dans l'Amérique Britannique du Nord ne resta pas endormie; à diverses époques il est apparu des hommes qui ont été les flambeaux qui l'éclairaient et la guidaient. Le progrès se manifesta, il passa de l'enfance à la maturité, à la force. Durant cette période agitée, les deux provinces du Haut et du Bas Canada avaient été gouvernées par l'Angleterre qui disposait à sa guise des places, des honneurs et des émoluments. Quelques familles privilégiées se partageaient le patronage; le conseil législatif qui était censé être notre parlement se composait d'employés irresponsables, de juges et d'évêques; ses séances avaient

lieu à huis clos afin de bien tenir le peuple dans l'ignorance de ce qui s'y passait; les conseillers niaient au public le droit de mettre en question le caractère sacré de leurs fonctions.

Les terres publiques, les mines, les revenus du pays, tout était la propriété de l'empire qui en disposait à sa discrétion, quelquesfois pour payer les dettes d'un duc trop prodigue, quelquesfois pour pourvoir aux besoins d'un baronet nécessiteux. On faisait des traités qui demembraient les provinces et mettaient leur avenir en danger, sans même les consulter. Des mesures de la plus haute importance pour l'économie interne des provinces, passées par les législatures locales, étaient systématiquement ignorées, On fermait les oreilles pour ne pas entendre les plaintes contre certains officiers de la Couronne; ou, si l'on s'en occupait, elles étaient étouffées par des ministres irresponsables qui tenaient leur nomination du dehors sans que le peuple dont ils étaient chargés de surveiller les intérêts ait été consulté. S'ils étaient condamnés par les députés, ils n'en conservaient pas moins leur situation. Les juges Sewell & Monk, qui avaient été mis en accusation par le parlement à cause de leur partialité révoltante pour l'élément anglais au préjudice des Canadiens français, furent facilement lavés de cette accusation par le Prince Régent en 1816. Comme le dit un historien anglais lui-même, M. Tracy:

"Il est amusant de constater dans le règlement des "affaires, après la guerre, les idées absurdes des auto-"rités britanniques concernant l'avenir du Canada; "non-seulement elles ne lui donnèrent pas voix au "chapitre dans le règlement des termes de la paix; "mais il est probable qu'elles auraient été disposées "à le céder aux Etats-Unis si ceux-ci leur avaient "démontré que la chose pouvait se faire sans incon-"vénient".

Un pareil état de choses ne pouvait pas durer. Des hommes de courage et de cœur s'insurgèrent à bon droit contre un système aussi révoltant; Howe dans la Nouvelle-Ecosse, Wilmot dans le Nouveau-Brunswick, Papineau dans le Bas-Canada et Baldwin dans le Haut-Canada luttaient vigoureusement pour obtenir des réformes. Ils demandaient que le peuple eût le contrôle des revenus locaux, qu'il eût le droit de nommer ses fonctionnaires; enfin, ils voulaient des ministres responsables pour administrer les affaires publiques.

C'était une lutte colossale.

Ceux dont les familles avaient occupé des emplois qu'ils croyaient héréditaires dénonçaient ces patriotes comme des rebelles.

Les lieutenant-gouverneurs, au mépris de leurs devoirs, se faisaient partisans dans les élections et se mettaient en antagonisme ouvert avec les vrais amis du progrès. Ils poussaient les choses à un tel point que Sir Archibald Campbell, le lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, informa cyniquement la législature de cette province, en réponse à une adresse de celle-ci qui demandait son rappel, "qu'il avait servi son souverain assez longtemps à l'étranger pour "dédaigner son opinion".

Dans la Nouvelle-Ecosse, Joe Howe eut une altercation si violente avec Lord Falkland, le lieutenant-gouverneur, que la population indignée menaça d'engager un nègre pour aller fouetter ce dernier.

Papineau amena la rébellion dans le Bas-Canada et Lyon Mackenzie la provoqua dans le Haut-Canada.

II

A la suite de cette rébellion, le gouvernement impérial alors présidé par Lord Melbourne envoya Lord Durham pour étudier sur place les moyens à prendre pour faire disparaître les causes de friction qui existaient et pour rétablir la paix.

Disons un mot de Lord Durham, cet homme vraiment remarquable et qui joua un rôle considérable à cette époque de notre histoire.

Il appartenait au parti whig et il fut élu à l'âge de vingt-un ans à la Chambre des Communes d'Angleterre; en 1828, il prit une part active à la fameuse agitation au sujet de la loi des céréales (corn laws). Il fut fait baron en 1828, et en 1830 il entrait dans le cabinet Grey; deux ans après, en 1832, on lui confiait une mission diplomatique importante à St-Pétersbourg, qu'il accomplit avec grand succès et qui lui valut le titre de comte; en 1836, le gouvernement lui confiait l'ambassade de Russie et en 1838 il était envoyé au Canada, dans des conditions toutes hérissées de difficultés.

C'était une mission de despote qu'on lui avait confiée. Il était non seulement dictateur du Bas-Canada, mais aussi gouverneur-général de l'Amérique Britannique du Nord, y compris la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et l'Ile du Prince-Edouard; il possédait en outre une commission comme Lord Haut Commissaire qui l'investissait de pleins pouvoirs pour régler toutes les questions résultant de la rébellion. Bref, on lui avait donné des pouvoirs plus étendus que ceux du roi lui-même. Il avait pour secrétaire un homme distingué et très versé dans le droit constitutionnel, dans la personne de Charles Buller.

C'est le 28 mai 1838 que Lord Durham fit son entrée triomphale dans Québec; entouré d'un brillant

état-major, il se rendit au Château St-Louis. Aussitôt arrivé au pays, il lança une proclamation dans laquelle il conviait tous les Canadiens à "s'unir à lui "dans la tâche bénie de rétablir la paix et l'harmo-"nie", puis il les invitait à lui faire part de leurs sujets de plainte et de leurs griefs.

Les salons de Lady Durham étaient resplendissants et elle y donna des fêtes vraiment royales.

Lord Durham s'efforça de faire croire aux Canadiens français qu'il était leur ami; il lisait assidument leurs journaux afin de savoir ce qu'ils pensaient, même s'il n'admettait pas leur manière de voir. Il ne limita pas son activité au seul problème canadien français; il visita le Haut-Canada où il usa de son autorité auprès du lieutenant-gouverneur Sir George Arthur pour faire cesser les exécutions capitales trop nombreuses qui avaient lieu en rapport avec les troubles récents. A l'automne il convoqua des délégués de la Nouvelle-Ecosse et des provinces maritimes pour conférer avec lui.

En arrivant au pays, il constata, suivant son impression, "que deux peuples étaient en guerre au "sein d'un même état" et il se donna pour mission de réconcilier les Anglais avec les Français.

Les Canadiens français venaient d'être écrasés par la force des armes; mais, tout de même, ils ne voulaient pas laisser le contrôle des affaires aux Anglais, ils voulaient le garder pour eux-mêmes. La minorité qui était anglaise n'était pas de cet avis; elle était absolument opposée à cela.

Lord Durham en vint à la conclusion que le Canada ne pouvait être sauvé qu'en donnant la suprématie à la race anglaise. Pour réaliser ce plan, une seule voie s'ouvrait devant lui: c'était de faire disparaître la division qui existait entre le Haut et le Bas-Canada. Si au lieu de deux parlements il n'y en avait qu'un seul dans lequel siégeraient et

les Français et les Anglais, cela aurait pour effet immédiat de mettre les derniers sur un pied d'égalité avec les premiers. La population du Haut-Canada était alors de 465,375, tandis que celle du Bas-Canada était de 690,782; mais Lord Durham escomptait l'immigration anglaise qui allait affluer dans le pays, pour noyer la race française et faire du Canada un pays où l'élément anglais prévaudrait. C'est alors que le gouverneur eut l'idée d'une confédération de l'Amérique Britannique du Nord qui comprendrait les provinces maritimes et Terre-Neuve. Cette vision de cet homme vraiment clairvoyant devait être réalisée par d'autres que lui.

C'est Lord Durham qui ordonna la déportation des prisonniers politiques canadiens français aux Bermudes après la rébellion de 1837 sans y avoir été autorisé par les autorités de Londres. Lord Brougham dénonça sa conduite devant la Chambre des Lords; or, comme il appartenait au parti radical, les whigs et les tories se ruèrent contre lui et le premier ministre Lord Melbourne, qui était pourtant son ami, désavoua sa conduite sans avoir la décence de l'en informer. Il apprit la chose par la voie des journaux américains. Il mourut de chagrin deux ans après; mais auparavant, il soumit le rapport de sa mission au parlement anglais.

III

Nous voici arrivés à l'Union des deux provinces; la loi qui l'établissait fut sanctionnée par la reine Victoria, le 23 juillet 1840, pour prendre effet le 10 février 1841. Le nom de l'Union était la Province du Canada.

Voici les principales dispositions de la nouvelle constitution: elle pourvoyait à l'établissement d'un conseil législatif et d'une assemblée législative qui

constituaient la législature. Le premier devait se composer de pas moins de vingt membres nommés à vie par le gouverneur; la seconde aurait quatre-vingt-quatre députés également divisés entre les deux provinces. Le point le plus important était précisément ce qui n'apparaissait pas dans la nouvelle constitution, mais qui fut proclamé par le gouverneur général le 14 janvier 1840, quand il déclara "qu'il "avait reçu instructions de Sa Majesté d'administrer "le pays d'après les vœux bien reconnus du peuple "et d'avoir pour ses sentiments exprimés par ses "représentants la juste déférence qui leur était due."

C'était l'établissement du gouvernement responsable tel qu'il devait prendre son plein développement sous Lord Elgin. Le trait distinctif de cette première administration était le conseil exécutif qui bientôt s'appela le ministère.

Le gouverneur, Lord Sydenham, commit l'erreur d'exclure les Canadiens français du premier conseil exécutif; à l'ouverture des Chambres, Baldwin proposa une reconstruction du conseil de façon à y faire entrer des Canadiens français; le gouverneur ayant refusé d'obtempérer à cette demande, Baldwin résigna et se rangea dans l'opposition.

Chose singulière! Sydenham appartenait pourtant à l'école libérale qui est plus favorable à la liberté que l'école tory, et c'est un tory, Sir Charles Bagot, qui fut le premier à inviter des Canadiens français à former partie de l'administration: ce fut le ministère Baldwin-Lafontaine. Il rencontrait si bien le sentiment public qu'il reçut dans l'assemblée l'appui de soixante de ses membres.

L'œuvre si bien commencée par Bagot fut détruite par Sir Charles Metcalfe, son successeur, qui se montra un véritable tory. Il commit une faute énorme en demandant pratiquement à ses aviseurs de résigner afin de lui permettre de s'entourer d'hommes

plus en sympathie avec lui, comme Draper qu'il plaça à la tête du ministère. Des élections générales eurent lieu et le parti conservateur en sortit avec une majorité de six. Cette majorité était insuffisante pour pouvoir gouverner convenablement; la première mesure proposée par Sir Allan MacNab fut une indemnité pour ceux qui avaient souffert pendant la rébellion dans le Haut-Canada. A peine cette mesure avait-elle été adoptée que les représentants du Bas-Canada demandèrent la même chose pour les leurs qui avaient éprouvé des dommages dans le même temps. Cette demande souleva une véritable tempête parmi les Loyalistes du Haut-Canada qui considéraient les habitants du Bas-Canada comme des rebelles infâmes qui n'avaient pas le droit de rien recevoir.

Toutefois la commission nommée pour s'enquérir de l'affaire recommanda d'accorder aux Canadiens français une indemnité, à la condition de prouver qu'ils n'avaient pas pris part à la rebellion et qu'ils n'avaient pas fait cause commune avec les rebelles.

C'est à ce moment que Lord Elgin arriva comme gouverneur-général du Canada.

Il avait d'abord été nommé gouverneur de la Jamaïque par le gouvernement de Sir Robert Peel et il avait rempli ce poste avec succès. Lorsqu'il retourna en Angleterre, son parti avait perdu le pouvoir et ce fut le gouvernement de Lord John Russell qui le nomma en Canada. Ceci s'explique par le fait que Lord Elgin avait épousé la fille de Lord Durham, la nièce de Lord Grey, Secrétaire des Colonies dans le cabinet Russell.

Il arriva à Montréal qui était alors le siège du gouvernement, le 30 janvier 1844. Il ne mit pas de temps à s'apercevoir que le Canada voulait se gouverner lui-même sans intervention de Londres. Il avait pour aviseurs des ministres conservateurs

dans un pays où les Réformiste étaient la majorité. Il eut le tact de ne rien brusquer avant les élections générales qui se terminèrent par une brillante victoire pour le parti Reformiste. Un des événements importants de ces élections c'est que Papineau et le Dr Wolfred Nelson qui avaient reçu leur amnistie furent élus tous deux membres de l'assemblée. De ces élections sortit le ministère Baldwin—Lafontaine composé de quatre Canadiens français et de huit anglais.

La première question épineuse qui se présenta fut le fameux bill d'indemnité qui, après un long débat, fut voté par une majorité considérable; mais les Loyalistes comptaient que Lord Elgin référerait la chose à Londres. Leurs espérances furent déçues, le gouverneur y donna sa sanction le 25 avril. Au moment où le greffier fit connaître la volonté de Son Excellence, le tumulte s'éleva dans la salle, l'on entendit des grognements, des battements de pieds, et un grand nombre de spectateurs sortirent précipitamment; au dehors la foule se mit à crier et à vociférer des injures.

Vers six heures, lorsque Lord Elgin quitta le parlement, il fut assailli, au moment où il montait dans sa voiture, par la foule qui lui jeta des œufs pourris, de la boue et des pierres. Dans la soirée, cette même foule se rendit au parlement qui était en séance et brisa les vitres à coups de pierres; elle pénétra dans la bâtisse dont elle prit possession et y mit le feu. La maison de M. Lafontaine fut détruite dans la même nuit. Et notez que les gens qui commettaient ces excès se recrutaient parmi l'élite de la société anglaise de Montréal. Tous les clubs anglais auxquels Lord Elgin appartenait firent biffer son nom; celui de la société Saint-André poussa l'inconvenance jusqu'au point de lui renvoyer le montant de sa souscription. Ces mêmes gens commencèrent même

une agitation en faveur de l'annexion avec les Etats-Unis.

Voilà de quelle manière les Anglais exprimaient leur loyauté à la Couronne en 1849!

Le bill d'indemnité amena une scission dans le cabinet qui détermina la résignation de Baldwin. Ce fut le ministère Hincks-Morin qui lui succéda en 1850. Aux élections générales qui suivirent la reconstruction du ministère, par une curieuse ironie du sort, Baldwin fut défait dans son comté et son vieil ami Lyon MacKenzie entra de nouveau dans la vie publique. Les radicaux conservaient le contrôle de l'assemblée, mais il était évident que leur règne allait être de courte durée.

Il y avait alors deux questions qui agitaient vivement l'opinion du pays, c'étaient celle des Réserves du Clergé et l'Abolition de la tenure seigneuriale. George Brown combattait le ministère Hincks-Morin à cause de ces deux questions qu'il avait promis de règler et qui étaient restées sans solution. Elles amenèrent sa défaite en 1853. Brown semblait tenir la balance du pouvoir entre ses mains; elle lui échappa cependant. Il y avait à ce moment plusieurs factions politiques: le vieux parti de la Réforme dont Hincks était le chef, le parti *Clear Grit* composé des réformistes radicaux du Haut Canada; le parti libéral et le parti conservateur du Bas Canada. La défaite du parti réformiste aurait dû dans les circonstances porter les conservateurs au pouvoir; mais cette crise n'était pas ordinaire: elle amena la défaite du ministère Hincks-Morin parce qu'il n'était pas assez radical! On est porté à croire que Brown qui était plus radical allait s'imposer par la force des choses; il n'en fut rien, il fut écarté et voici de quelle manière: il y avait deux partis qui lui étaient opposés: le parti conservateur parce qu'il était son adversaire, et les Canadiens-Français qui le

détestaient à cause de ses violentes attaques contre eux.

Une seule chose restait à faire pour arriver à former un gouvernement viable, c'était une coalition entre les conservateurs et les Canadiens-français. C'est ce qui eut lieu et amena le ministère MacNab avec MM. Chauveau, Taché et Chabot comme représentants de l'élément canadien-français. C'est sous cette administration que la tenure seigneuriale et les Réserves du clergé furent enfin réglées définitivement.

C'est précisément à ce moment que Lord Elgin retourna en Angleterre après avoir été, depuis Frontenac, notre plus brillant gouverneur. Après être retourné en Angleterre il fut envoyé en Chine, puis rentra de nouveau à Londres en 1861. Aussitôt après il fut nommé Vice-Roi de l'Inde pour succéder à Lord Canning. Il mourut le 20 novembre 1863 à Dhurmrald et ses restes reposent dans un cimetière au pied de l'Himalaya.

Brown, bien entendu, fit une guerre violente au gouvernement MacNab. Ce dernier fut obligé de se retirer comme premier ministre. On a prétendu que sa retraite avait été amenée par les intrigues de John A. Macdonald qui voulait prendre sa place. Ce fut Sir E. P. Taché qui lui succéda, c'est vrai, mais Macdonald était en réalité le véritable premier ministre. L'année suivante, en 1857, Taché se retira et Macdonald prit les rênes du pouvoir qu'il conserva presque sans interruption durant toute sa longue et brillante carrière politique.

Sous le régime de l'Union des Canadas, les gouvernements, pour se maintenir au pouvoir, devaient posséder dans la Chambre d'assemblée la double majorité, savoir dans les deux provinces. Ce principe consistait en théorie en ce que, lorsqu'une question s'élevait, ayant de l'importance pour l'une ou l'autre des provinces, elle n'était votée qu'en autant que la

majorité des répresentants de la province intéressée lui donnait son appui. Tout allait bien quand la politique n'intervenait pas dans ces questions; mais bien souvent c'était une source de difficultés insurmontables. Macdonald trouvait cette situation inpraticable: la majorité, dans bien des cas, ne pouvait être assurée qu'au moyen de grands sacrifices qu'il n'était pas disposé à faire. Il résolut de changer ce mode de gouverner. Et, chose singulière, quand il fit connaître son intention à ce sujet, ses adversaires l'accusèrent de vouloir établir la suprématie en faveur des Canadiens-français et crièrent à la *French domination.* .C'est de ce moment qu'il commença à entretenir l'idée d'une Fédération qui permettrait à chaque province d'administrer elle-même ses propres affaires, et, c'est ce qui devait plus tard nous donner la Confédération.

Permettez-moi d'ouvrir ici une parenthèse pour vous dire ce qu'étaient Macdonald et Brown, ces deux gladiateurs qui vont se combattre dans l'arène politique et qui étaient tous les deux d'origine écossaise.

Ils étaient alors tous les deux dans la vigueur de l'âge et figuraient au premier rang comme orateurs parlementaires, avec des méthodes tout-à-fait différentes.

John Macdonald était d'une souplesse et d'une habileté consommées, vif à saisir le point faible de l'armure de son adversaire et ayant toujours prêtes les saillies les plus spirituelles. Brown était sérieux, impulsif, doué d'une grande force de raisonnement et d'un pouvoir d'invective irrésistible.

Brown fonda avec son père en 1843 une feuille hebdomadaire appelée "The Banner", qui était semi-religieuse. L'année suivante, il fonda le "Globe", auxquel il donna une direction religieuse et politique. Il fut un curieux mélange de zèle honnête et de bigote-

rie dans le mouvement orangiste qui se développait alors dans le Haut Canada et il s'y jeta avec enthousiasme. Il considérait l'Eglise Catholique comme la pire ennemie du Canada, et, il lui fit partout une guerre sans trève, sous quelque forme qu'elle se manifestât, soit dans la politique, soit en matière religieuse. C'était l'époque où la hiérarchie romaine venait d'être rétablie en Angleterre par une Bulle du Pape, suivie en 1850 par la nomination du Cardinal Wiseman comme archevêque de Westminster.

Brown en profita pour faire la guerre aux catholiques et aux Canadiens-français. Journaliste de premier ordre, il écrivait avec une vigueur extraordinaire. C'est lui qui a formé par ses écrits le sentiment fanatique qui existe encore aujourd'hui dans Ontario. Cet homme, malgré son talent, a fait un mal incalculable au parti libéral auquel il s'était associé. Dans la province du Bas Canada, le clergé catholique le dénonça comme une espèce d'Antéchrist, ce qui eut pour effet de retarder d'au moins trente ans l'avènement des libéraux au pouvoir.

John Macdonald était tout différent de son antagoniste; il n'avait pas de théorie arrêtée en politique; d'une grande souplesse, ayant l'esprit plus large que Brown, il savait en même temps cultiver le clergé catholique et les Orangistes. Il était avocat, mais il n'a guère pratiqué, il a dépensé toute sa vie dans la politique, et pendant de longues années il a su conduire son parti à la victoire. Grand opportuniste quand il le fallait, il a été tout de même l'un des grands hommes d'Etat dont le Canada s'honore aujourd'hui.

Le choix du site de la capitale fut la première question qui embarrassa le gouvernement de coalition; ce choix avait été laissé à la Reine qui désigna Ottawa. L'opposition proposa à ce sujet un vote de censure qui entraîna la défaite du ministère et sa résignation.

Brown fut appelé à former un gouvernement qui s'appela Brown-Dorion et dura quarante-huit heures.

Profitant du moment où les ministres étaient allés se faire réélire, les conservateurs proposèrent un vote de non-confiance contre la nouvelle administration et la Chambre vota sa déchéance. Le ministère demanda la dissolution du parlement afin de consulter le sentiment populaire, mais le gouverneur Sir Edmund Head refusa la chose, ce qui força le cabinet Brown-Dorion à résigner après une brillante carrière de deux jours!

Cette conduite de Sir Edmund était inexcusable et resta comme une tache sur sa mémoire. Son refus était dû à sa trop grande liaison avec parti conservateur dont il croyait par ce moyen assurer le triomphe.

Sur le refus de M. Galt, M. Georges Cartier fut appelé à former un gouvernement; il choisit pratiquement pour ses collègues tous les membres de l'administration Macdonald. Afin de leur éviter de se faire réélire, il leur donna d'autres portefeuilles que ceux qu'ils détenaient auparavant et leur appliqua une loi toute récente qui permettait à un ministre qui avait abandonné un ministère d'en accepter un autre sans être obligé de se faire réélire, pourvu qu'il ne se fût pas écoulé un mois dans l'intervalle. Comme Macdonald était en réalité le premier ministre et qu'il craignait que plusieurs de ses ministres ne fussent pas réélus, il leur assigna de nouveaux portefeuilles, *another office*, et le tour était joué. C'est ce qui est resté dans l'histoire sous le nom de "double shuffle". Quelque jours après, les nouveaux ministres reprenaient leurs anciens portefeuilles et la farce était complète.

Pendant que Macdonald jouait cette comédie, M. Antoine Dorion, qui était allé se faire élire, était défait.

A ce moment s'éteignait Baldwin qui avait joué

un si grand rôle dans la politique et qui s'était toujours montré l'ami des Canadiens-français. Il était avocat.

Depuis qu'il est descendu dans la tombe, bien des changements se sont opérés dans notre constitution; mais son nom est encore considéré parmi les Canadiens avec respect et admiration. On doit en effet admirer un homme qui, durant une époque de la pire corruption politique a pris une large part aux affaires sans que son intégrité ait reçu la moindre atteinte. S'il n'a pas été le véritable auteur du gouvernement responsable au Canada, il a cependant dépensé les plus belles années de sa vie à combattre pour l'obtenir; il a contribué plus que personne à sa réalisation.

Robert Baldwin était incapable de mentir ou de recourir aux petits moyens pour arriver à ses fins, et il était le premier à blâmer la chose chez ses partisans. Si l'on ne peut pas lui attribuer une grandeur intellectuelle supérieure, nous devons, en revanche, lui concéder une supériorité morale exceptionnelle. Tous les actes de sa vie ont été marqués au coin de la sincérité et de la bonne foi. Tous ceux qui sont dépouillés de préjugés reconnaissent en lui un patriote dont l'ambition a toujours été de promouvoir le bien public. Notre pays a produit de plus grands hommes, mais il n'en a pas donné de meilleurs. Il n'y a dans nos annales aucun nom plus digne de notre respect et de notre admiration.

Baldwin eut pour coopérateur dans le Bas-Canada un homme dont le nom est resté couvert d'une auréole, ce fut Hippolyte Lafontaine. Il naquit à Boucherville et dès sa plus tendre jeunesse il manifesta de l'ambition et une rare intelligence. Au collège, on l'appelait la "grosse tête". Il était avocat. Il fut d'abord un disciple de Papineau et toute sa vie fut l'ami intime de Morin. Il fut élu pour la pre-

mière fois en 1830, à l'âge de 33 ans. Il combattit avec énergie pour les droits de ses compatriotes, mais il refusa de s'identifier avec la rébellion. Plus tard il combattit l'Union qu'il regardait à bon droit comme un moyen d'écraser les Canadiens-français. Il se retira jeune de la politique parcequ'il ne s'entendait pas avec son parti sur certaines questions; il monta sur le banc qu'il a illustré par sa science et sa droiture. C'est lui qui a présidé avec un remarquable talent la Cour Seigneuriale chargée de déterminer les droits des seigneurs et des censitaires. Il fut fait baronet par la reine sous le nom de Sir Louis Hippolyte Lafontaine. C'est une des figures les plus illustres qui figurent dans notre Panthéon canadien.

Retournons maintenant au ministère Macdonald-Cartier que nous avons laissé après le "double shuffle". Ces deux hommes se trouvaient pour la première fois ensemble dans la barque ministérielle; leur importance politique avait constamment grandi depuis leur entrée dans la vie publique. Le premier était le véritable chef du Haut-Canada tandis que l'autre commandait la confiance de ses compatriotes. Ils firent les mêmes combats toute leur vie, côte à côte, jusqu'à la mort de Cartier; s'il ont réussi à garder si longtemps le pouvoir, cela est dû à leurs qualités personnelles et conjointes; ils se complétaient l'un et l'autre.

A la session de 1863, le gouvernement Macdonald ne possédait pas une majorité suffisante pour gouverner; à l'ouverture du parlement, en février 1864, à la suite d'une élection générale faite pour sonder l'opinion, le ministère sentant sa faiblesse fut obligé de résigner.

Cette crise révéla toute la gravité de la situation; ni les réformistes ni les conservateurs ne pouvaient commander une majorité dans la Chambre. Les

réformistes avaient une bonne majorité dans le Haut-Canada, mais peu de partisans dans le Bas. D'un autre côté, les conservateurs qui possédaient une forte majorité dans le Bas-Canada étaient très faibles dans l'autre province. Bref, les majorités dans les deux provinces étaient rangées l'une contre l'autre sans espoir de pouvoir les réconcilier. C'était un véritable *dead-lock*.

Lord Monk invita successivement MM. Furguson, Blair et Cartier à former une administration, mais sans succès. La troisième tentative fut faite par M. Et. P. Taché, qui réussit après de grandes difficultés. Il fit entrer dans son cabinet tous les principaux hommes qui formaient le gouvernement Cartier-Macdonald. Les mêmes divisions se manifestèrent contre ce nouveau ministère jusqu'au mois de juin.

Le 16 juin, on trouve dans le Journal de la Chambre le rapport d'un comité ayant George Brown comme président, dans lequel on lit ce qui suit:

"Le comité a tenu huit séances et s'est efforcé de "trouver une solution aux difficultés présentes; il "croit en avoir trouvé une qui recevra l'assentiment "des deux sections. Nous avons remarqué parmi "les membres du comité un sentiment très prononcé "en faveur d'un système fédératif applicable au "Canada seul ou à toutes les provinces de l'Amérique "Britannique du Nord, et le comité recommande "que la question soit de nouveau référée à un comité "à la prochaine session."

Le même jour, sur une motion de M. Dorion le ministère était défait par deux voix à propos d'une transaction en rapport avec des débentures de la ville de Montréal et du Grand-Tronc, qui avait eu lieu cinq ans auparavant, sous une autre administration. On vota les subsides à la hâte et les Chambres furent prorogées.

Le 23 juin, à la veille de la prorogation, le procureur général John A. Macdonald donna des explications ministérielles au sujet des récentes négociations en vue de renforcir le gouvernement. Il lut la déclaration suivante au sujet des négociations entre M. Brown et le gouvernement:

"Aussitôt après la défaite du ministère, le 14, "M. Brown parla à plusieurs partisans du gouver-"nement auxquels il intima fortement que la présente "crise devrait être utilisée à régler pour toujours "les difficultés entre le Haut et le Bas-Canada, les "assurant qu'il était prêt à donner son concours à "l'administration actuelle ou à toute autre qui "voudra s'occuper promptement et fermement de la "question en vue d'une solution définitive."

MM. Morris et Pope furent autorisés à donner communication de leur conversation avec MM. Macdonald et Galt et une entrevue entre ce dernier et Brown fut fixée pour le 17 juin à l'hôtel St-Louis.

Dans le cours des pourparlers, Macdonald et Galt suggerèrent comme mode de règlement une Union Fédérale des provinces de l'Amérique Britannique du Nord. Brown répliqua que ce projet ne mettrait pas fin aux maux actuels et qu'il faudrait au préalable consulter l'opinion publique; il suggéra comme remède acceptable pour le Haut-Canada une réforme parlementaire basée sur la population, MM. Macdonald et Galt répliquèrent qu'un gouvernement ne pourrait pas faire adopter une semblable mesure a moins qu'elle n'eût pour base le principe fédératif. Ce dernier projet parut acceptable à Brown, mais à la condition d'en conférer avec ses amis.

Le 30 juin, avait lieu la prorogation et l'on annonça en même temps la formation d'un gouvernement dans lequel entraient MM. Brown, Mowat et Macdougal comme represéntants de l'élement libéral, ou *grit*. En annonçant le nouveau cabinet, on donna communication à la Chambre d'un mémoire ainsi conçu:

"Le gouvernement s'engage à présenter à la pro-
"chaine session une mesure pour faire disparaître les
"difficultés présentes, en introduisant le principe
"fédératif pour le Canada, avec d'autres dispositions
"qui permettront aux provinces Maritimes et au
"Territoire du Nord-Ouest d'être incorporés dans
"le même système de gouvernement. Le gouverne-
"ment essaiera en envoyant des délégués dans les
"provinces Maritimes et en Angleterre, à s'assurer
"le consentement de ceux sur lesquels notre législa-
"ture n'a aucun contrôle, de façon à pouvoir unir
"toute l'Amérique Britannique du Nord dans une
"législature générale ayant pour base le principe
"fédératif."

Cette solution inattendue de la crise politique qui se termina par la formation d'un gouvernement favorable à une Confédération est, sous plus d'un rapport, l'événement les plus célèbre dans notre histoire. Ce fut une surprise pour le parlement comme pour le peuple. Comme le dit l'historien Dent,"la nouvelle que Geo. Brown et John A. Macdonald allaient siéger côte à côte dans le même cabinet électrisa le pays". On fut stupéfait d'apprendre que John A. Macdonald et Brown allaient siéger dans le même cabinet! Les Réformistes du Haut-Canada blamèrent Brown et l'accusèrent de ruiner son parti.

Cet événement causa des mécontents; les vieux conservateurs secouaient la tête et plusieurs réformistes blâmaient Brown d'être entré dans ce ministère de coalition. Dans le Bas Canada, Brown qui passait pour un Antéchrist tant qu'il fut le collègue de Dorion, devint un petit saint dès qu'il se rangea avec les conservateurs!

III

Il ne fut jamais sérieusement question d'une union politique avant 1854. C'est dans la législature de la Nouvelle-Ecosse que cette idée fut d'abord agitée par les chefs des deux partis, MM. Johnson et Howe. Oubliant leurs divisions de partis, ils firent voir avec une égale habileté les avantages qui résulteraient de la combinaison de tous les élements de prospérité répandus dans les différentes provinces.

En 1856, le mouvement prit une forme plus tangible dans le parlement du Canada; l'Union devint alors un article du programme ministériel, comme nous l'avons vu auparavant. En effet, M. Galt, en entrant dans le cabinet, insista pour que l'on en fît une question ministérielle. Dans son discours de clôture de la session, Sir Edmund Head déclara que durant la vacance son gouvernement s'occuperait de la question. Ces tentatives n'aboutirent à rien: le gouvernement de Londres lui-même n'avait aucune politique définie à ce sujet.

Dès 1857 les hon. MM. Johnston et Adam Archibald s'étaient rendus en Angleterre pour conférer du projet avec le gouvernement britannique. M. Labouchère, alors Secrétaire des Colonies, leur déclara que c'était une question exclusivement du ressort des colonies et que, quant à lui, il n'y mettrait aucun obstacle.

L'année suivante, lorsque MM. Cartier, Galt et Ross demandèrent au même gouvernement anglais de réunir les délégués des différentes colonies, Sir Edward Buller Lytton qui se trouvait dans le moment Secrétaire des Colonies, leur répondit que "cette question était nécessairement d'un caractère impérial", et il refusa cette autorisation en disant qu'il n'avait reçu aucune expression d'opinion de la part des provinces Maritimes.

Les choses demeurèrent dans le *statu quo*, jusqu'à l'année 1862. A cette époque, le Duc de New-Castle, qui occupait le poste de secrétaire des Colonies, dans une dépêche adressée au gouverneur général, après avoir explicitement déclaré que le gouvernement de Sa Majesté n'était pas prêt à annoncer aucune politique définie à ce sujet, ajoutait: "Si une union partielle et complète était proposée, "avec l'adhésion de toutes les provinces qui seraient "ainsi confédérées, la chose serait examinée par le "Parlement et le cabinet, avec le désir d'encourager "tout mouvement qui serait reconnu comme le "meilleur pour assurer la prospérité et consolider "l'harmonie dans toutes les colonies de l'Amérique "du Nord".

Un coup de foudre éclata en 1861-62: ce fut ce qu'on appela "l'Affaire du Trent". Il eut pour effet de changer singulièrement le sentiment du gouvernement de Londres.

Deux Commissaires des Etats Confédérés, MM. Manson et Slidell se rendaient en Angleterre à bord d'un vaisseau portant la malle anglaise, appelé le "Trent", parti de Vera Cruz en destination de Southampton. Ce vaisseau fut arrêté en pleine mer par le "Jacinto", et, malgré les protestations du capitaine, les deux commissaires furent enlevés du "Trent" et amenés dans un port américain. Cet événement créa un vif enthousiasme dans les Etats du Nord. Le capitaine Wilkes du "Jacinto" fut dénoncé vigoureusement par la presse de Londres qui insista pour que les prisonniers fussent remis de suite. Le président Lincoln, pour éviter des difficultés avec l'Angleterre, ordonna de remettre Manson et Slidell aux autorités britanniques.

C'était pendant la guerre de sécession.

Cette affaire du "Trent" créa une grande excitation au Canada et lui fit comprendre la nécessité de protéger ses frontières.

Mais l'événement eut un autre effet en Angleterre: celui de faire cesser toute vacillation chez le gouvernement de Londres. Tout le monde en Angleterre, depuis le premier ministre jusqu'au plus humble électeur, libéraux comme conservateurs, tories comme radicaux, n'avaient plus qu'une même politique: c'était la consolidation de l'Amérique Britannique du Nord, tout en la mettant dans une position à avoir besoin le moins possible du gouvernement impérial, se contentant d'une allégeance purement volontaire et d'une liaison purement nominale avec l'empire.

Cet incident du "Trent" donna une étonnante impulsion à la réalisation d'une union fédérale, et les événements se précipitèrent avec rapidité. Ce qui, à venir jusqu'à 1861, était resté à l'état de projet devint soudainement une réalité.

Dans l'hiver de 1864, les législatures du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse eurent leurs sessions respectives; elles firent adopter des résolutions pour autoriser leurs gouvernements à entrer en négociations et à tenir une convention dans le but d'établir une union politique, législative et fiscale de ces provinces. Cette convention devait avoir lieu à Charlottetown dans le mois de septembre suivant.

Arrêtons-nous un instant et résumons ce que nous avons vu précédemment.

Durant les dernières quinze années, bien qu'unis en apparence, les intérêts opposés du Haut et du Bas Canada provoquaient des difficultés qui s'accentuaient tous les jours. Lors de l'Union, en 1841, la représentation parlementaire était favorable au Bas Canada; mais plus tard on adopta la règle qui établissait une représentation territoriale égale afin de neutraliser l'inégalité supposée quant à la population. Mais, ce qu'avait prévu Lord Durham se

réalisa. Grâce à l'augmentation plus rapide du Haut Canada, en richesse et en population, il s'aperçut que la chose opérait à son détriment, et qu'il avait droit à un plus grand nombre de députés. C'est alors que Brown commença à agiter la question de la "représentation basée sur la population". En peu de temps, la population du Haut Canada dépassa celle du Bas, par suite de l'immigration venue d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, d'un demi- million d'habitants, sans recevoir une augmentation proportionnelle dans sa représentation avec la population.

Le gouvernement avec la double majorité était aussi une source de difficultés, comme nous l'avons vu. Avec ce système, les jalousies triomphaient. Ceux qui avaient des vues larges étaient écartés, et c'étaient les factions qui détenaient le pouvoir; les principes dégénéraient en personnalités et les débats étaient plutôt remarquables par leur ton acerbe que par les talents qui y étaient déployés. Les animosités entre le Haut et le Bas Canada augmentaient chaque jour et les démarcations des partis se dessinaient plus clairement. Bref, le gouvernement parlementaire était devenu pratiquement impossible.

Les événements qui se passaient chez nous n'avaient pas échappé à l'attention des Provinces Maritimes qui poursuivaient toujours leur projet d'union. Elles avaient dans ce but convoqué une réunion à Charlottetown où des délégués du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de Terre-Neuve devaient se réunir.

Le gouverneur général délégua des membres de son gouvernement pour prendre part à cette convention et les représentants des provinces Maritimes consentirent à les recevoir. Ces délégués étaient les hon. J. A. Macdonald, Geo. Brown, Geo. Et. Cartier, A. T. Galt, D'Arcy McGee, Hector Lange-

vin, Wm. MacDougall et Alexander Campbell. La question de la Confédération fut discutée, puis les délégués se séparèrent après avoir préparé le grand événement national qui devait se réaliser plus tard.

A l'ouverture de la Convention de Charlottetown, ou pouvait voir qu'il existait de grands préjugés contre le Canada et les Canadiens; ces préjugés existaient surtout parmi les anciens des provinces Maritimes; mais après que les délégués du Canada eurent exposé leurs arguments en faveur d'une plus grande union, toutes les difficultés furent dissipées. L'un des membres de la Convention qui occupait un siège en arrière se leva tranquillement et levant les mains comme s'il allait donner sa bénédiction dit solennellement:

"Si quelqu'un connaît quelqu'empêchement à l'al-
"liance matrimoniale des colonies, qu'il le déclare
"immédiatement". Cette boutade fut accueillie par un éclat de rire. Puis, continuant, il ajouta:
"Les jours qui me restent à vivre sur cette terre
"sont peu nombreux et j'ai le plaisir d'avoir été
"témoin d'une cérémonie qui se termine par un
"mariage".

Cette saillie inattendue provoqua une grande hilarité et fit plus que bien des discours pour promouvoir la cause de la Confédération, écrit l'hon. John Young en parlant de cet incident.

A la suite de cette conférence, le gouverneur général invita les lieutenant-gouverneurs des provinces Maritimes, y compris Terre-Neuve, à envoyer des délégués à la Conférence de Québec qui s'ouvrit le 10 octobre suivant.

Les délégués des différentes provinces choisirent à l'unanimité Sir Et. P. Taché pour présider à leurs délibérations et le Major Hewitt Bernard du Service Civil fut nommé secrétaire, assisté des secrétaires provinciaux des différentes provinces. Ces délibé-

rations étaient destinées à avoir une portée considérable sur l'avenir de l'Amérique Britannique du Nord. Le temps, les circonstances, les hommes qui étaient ainsi réunis, tout était remarquable. On avait choisi comme le lieu de réunion un endroit historique, à l'ombre du Cap Diamant, sur les ruines de l'ancien Château St-Louis au pied duquel coulaient les eaux du majestueux St Laurent, à côté de ces Plaines d'Abraham où avait eu lieu la lutte suprême de 1759, à quelque distance de la rivière St Charles dont les rives sont peuplées des souvenirs de la vieille France. Spectacle remarquable, c'était à l'endroit même où jadis la Fleur de Lis et la Croix de St-Georges s'étaient livré un combat acharné que les descendants de ces deux fières nations se rencontraient la main dans la main pour servir la cause de leur patrie commune!

Quatre-vingt dix ans auparavant, le premier congrès des treize états américains se réunissait à Philadelphie au défi de l'autorité et du pays de leur origine. Quelle différence, aujourd'hui! Les représentants des provinces se rencontraient à Québec sous des auspices bien plus favorables. Ils allaient avoir, au cours de leurs débats, pour les guider dans la préparation d'une nouvelle constitution, l'expérience des Etats-Unis qui, en moins de cinquante ans, leur avait assuré un progrès qui avait étonné l'univers.

A part cela, il se produisait à l'époque de la Conférence de Québec des événements de la plus haute importance. La guerre de séccession aux Etats-Unis était dans sa période aigüe. On se demandait si le flot de sang ne se répandrait point jusque chez nous, car il existait entre les deux pays de graves causes de friction au sujet de l'affaire du "Trent", dont il a été question plus haut. Il y avait aussi les sympathies bien connues d'un grand nombre de citoyens anglais en faveur de la cause des Sudistes.

Le caractère de piraterie de l'"Alabama" et autres croiseurs qui avaient quitté des ports anglais sous l'œil indifférent des officiers de l'Angleterre: tout cela prenait au cœur des Américains.

D'autres causes encore menaçaient d'allumer l'incendie: c'étaient la saisie du vapeur "Chesapeake", son évasion subséquente de la Nouvelle-Ecosse, les prétendus complots des refugiés sudistes au Canada et le *raid* de St-Alban malgré la vigilance des autorités canadiennes et leur prompt effort pour punir les coupables. Tout cela avait pour effet, bien injustement sans doute, d'exciter l'animosité nationale des Etats-Unis. Il aurait fallu peu de chose pour amener la guerre entre les deux pays.

On comprend que dans des circonstances semblables, les délibérations des délégués devaient être marquées au coin de la plus grande prudence afin d'écarter toute cause de nature à faire surgir des difficultés. Aussi l'Amérique Britannique du Nord avait-elle les yeux sur les hommes réunis en Conférence à Québec. Ils avaient tous rempli des positions proéminentes dans la politique et l'arène parlementaire des différentes provinces.

IV

Voyons maintenant le travail de la Conférence.

On décida que les délibérations auraient lieu à huis-clos. Chacun avait conscience de sa responsabilité, comprenant qu'il s'agissait de décider ce qui était le plus désirable pour la gouverne future de la moitié d'un continent et non pas de continuer des luttes de partis ou de rechercher des triomphes personnels. Cela eut pour résultat d'assurer la liberté de discussion.

Sur chaque proposition sur laquelle on ne s'accordait pas, les délegués de chaque province, consultés

séparément,décidaient par une majorité de son acceptation ou de son rejet et faisaient rapport au président de la conférence.

La première résolution fut proposée par l'hon. John A. Macdonald à l'effet qu'une Confédération de toutes les provinces était désirable, et elle fut adoptée à l'unanimité. Geo. Brown proposa ensuite que la nouvelle constitution eût un caractère fédéral. M. John Macdonald aurait préféré l'Union Législative à la fédération, mais l'on arriva bien vite à la conclusion qu'une union fédérale valait mieux. L'immensité du territoire, la population dissiminée un peu partout démontraient qu'il était impossible de confier à un parlement général le soin des besoins locaux de régions éloignées, et particulièrement dans certains endroits de quelques-unes des provinces où la taxe directe était inconnue.

Le second jour, l'hon. John A. Macdonald exposa dans un discours très élaboré les grandes lignes de la Confédération, d'après les idées exprimées à la Conférence de Charlottetown. Il fit voir la différence entre la constitution projetée et celle des Etats-Unis; il déclara qu'en autant que les circonstances le permettraient, elle serait semblable aux institutions impériales anglaises. Au cours des débats, il fut démontré que tandis qu'au Etats-Unis tous les pouvoirs non spécialement attribués au gouvernement central par les différents états appartenaient à ceux-ci, chez nous, au contraire, les pouvoirs non spécialement concédés aux provinces par le Parlement Impérial appartiendraient au gouvernement fédéral La source du pouvoir se trouvait ainsi renversée.

Les grandes difficultés surgirent à propos de la représentation parlementaire dans la Chambre fédérale, au sujet des dettes à être assumées et des revenus à être retirés. La représentation basée sur la population avait été réclamée depuis des années par

la plus puissante des provinces et avait été une des causes,—sinon la principale,— qui chez les Haut Canadiens avaient fait naître l'idée d'une confédération. Les divisions électorales du Bas Canada étaient au nombre de 65; celles du Nouveau-Brunswick 15; celles de la Nouvelle-Ecosse 19. Il fut décidé de ne pas changer ce nombre et d'en donner 82 à Ontario, Québec devant rester le pivot. De cette façon, Québec se trouvait à avoir un représentant pour chaque 16,500 de sa population; la Nouvelle-Ecosse un pour chaque 17,500; le Nouveau-Brunswick un pour chaque 16,800; l'Isle du Prince Edouard, un pour chaque 16,000; Terre-Neuve un pour chaque 18,750 et Ontario un pour chaque 17,070. Mais il fut convenu que dans l'avenir le réajustement de la représentation aurait lieu après chaque recensement en se basant sur les 65 de Québec.

Une autre question qui provoqua une vive discussion, ce fut celle de l'administration de la justice. Le Bas Canada invoquait le fait que sa jurisprudence était basée sur le droit civil français et s'opposait à une loi civile uniforme pour toutes les provinces. On décida de lui laisser ses lois civiles françaises et d'en maintenir l'uniformité dans les autres quant au droit de propriété. D'un commun accord on décréta que le droit criminel serait le même dans toutes les provinces et qu'il serait de la compétence exclusive du parlement fédéral.

Quant aux nominations des juges, on fut unanime à dire qu'ils seraient choisis dans les barreaux de chaque province et nommés par le gouvernement fédéral.

Des dispositions furent adoptées pour l'établissement d'une cour d'appel et la construction immédiate du chemin de fer Intercolonial, de la Rivière du Loup à Truro dans la Nouvelle-Ecosse, en passant à travers le Nouveau-Brunswick. C'était à cette

dernière condition que ces deux provinces avaient consenti à entrer dans la confédération.

La conférence se termina le 28 octobre après avoir siégé pendant dix-huit jours.

V

Tout avait bien marché jusque là, mais de gros nuages s'élevèrent bientôt à l'horizon politique qui menacèrent de détruire l'œuvre de la conférence de Québec.

Pendant que l'on discutait dans le parlement canadien une adresse à Sa Majesté lui demandant de ratifier le projet d'une confédération, la nouvelle arriva que le gouvernement Tilley venait d'être battu au Nouveau-Brunswick par une grande majorité, dans une élection générale, par le parti opposé à la Confédération; Terre-Neuve refusait d'y entrer et l'Ile du Prince Edouard avait répudié le Colonel Gray et ses collègues envoyés à la conférence. Le Dr Tupper lui-même avait été incapable de faire accepter par la législature de la Nouvelle-Ecosse les résolutions de Québec.

Les apparences étaient tellement mauvaises que beaucoup de gens pensaient que le projet ne serait jamais réalisé.

Il fallut un véritable coup de main pour ramener le Nouveau-Brunswick. A l'ouverture de la législature, le gouvernement Smith-Hatheway qui était franchement opposé à la Confédération et qui l'année précédente avait reçu l'appui de l'électorat, fut presque forcé par le lieutenant-gouverneur Gordon à l'accepter ou à donner sa résignation. Le conseil législatif amenda le Discours du Trône en y introduisant une déclaration en faveur de la Confédération; le gouverneur le félicita de la chose non seulement contre l'avis de son premier ministre,

mais même avant que ses ministres eussent le temps d'examiner sa réponse. Il n'y a pas un gouvernement qui se respecte qui aurait consenti à rester au pouvoir dans des circonstances pareilles, aussi le ministère donna-t-il sa démission. M. Wilmot et l'hon. Peter Mitchell furent chargés de former un nouveau ministère favorable au projet de Confédération, avec l'appui de l'hon. M. Tilley. La province fut jetée dans une nouvelle élection générale, quand elle venait d'en sortir une année auparavant. Après une lutte des plus acrimonieuses, le Nouveau-Brunswick changea son verdict de l'année précédente en donnant une majorité à un ministère favorable à la Confédération.

A peu près dans le même temps, le Dr Tupper réussit à faire adopter par la législature de la Nouvelle Ecosse une courte résolution favorable à l'union des provinces.

M. Dorion proposa que la mesure fût ratifiée par le peuple avant de devenir une loi, mais sa proposition fut rejetée par une écrasante majorité. Dans le cours du débat l'opposition demanda que le projet de confédération fût soumis à l'électorat des différentes provinces; jamais dans les temps modernes des changements constitutionnels aussi importants n'ont été opérés sans avoir son assentiment. Il n'y a que celui du Nouveau-Brunswick qui fut consulté; dans toute les autres provinces le nouveau régime leur a été imposé sans donner aux électeurs l'occasion d'exprimer leur opinion. D'après notre théorie constitutionnelle, le peuple est reconnu comme étant la source du pouvoir; est-il bien constitutionnel pour un parlement de biffer la constitution en vertu de laquelle il existe et de lui en substituer une autre sans avoir reçu de l'électorat un mandat à cet effet? Si l'on admet un pareil procédé, quelle garantie possède le peuple qu'il ne se réveillera

pas un bon matin pour constater que ses plus chères libertés religieuses et civiles lui ont été enlevées sans le consulter ?

Une délégation composée de représentants des différentes provinces fut envoyée à Londres pour surveiller la passation de l'acte d'union dans le parlement impérial. Il s'éleva une difficulté au sujet du nom qui serait donné aux provinces unies; M. John Macdonald voulait que ce fut "Le Royaume du Canada". La chose ne rencontra pas l'approbation des autorités impériales et on y substitua celui de "Dominion du Canada". Et, finalement, le 28 mars 1867, la Reine Victoria sanctionna la loi qui créait la Confédération, et elle fixait au 1er juillet suivant la date où la nouvelle constitution du Canada entrerait en opération.

Comme le dit Tracy dans son Histoire du Canada: "Ce fut Lord Durham et non pas Sir Alexander Galt "ou George Brown, qui fut le véritable père de la "Confédération, et c'est aujourd'hui l'opinion de "tous les Canadiens qui voient plus clair dans "l'histoire".

Sir John Macdonald fut invité à former le premier gouvernement après l'établissement de la Confédération, avec Cartier, et ce fut un ministère de coalition dans lequel entrèrent trois réformistes, M. MacDougall, Howland et Blair. George Brown en fut exclu, s'apercevant trop tard qu'il s'était fait proprement rouler par Sir John Macdonald.

Dans le mois d'avril 1879, la compagnie de la Baie d'Hudson céda ses territoires au gouvernement qui en fit la province de Manitoba.

Le 20 juillet 1871, la Colombie Britannique consentit à entrer dans la Confédération.

Et enfin, le 1er juillet 1873, l'Ile du Prince Edouard, revenant sur sa première décision, décidait à son tour de former partie de la Confédération.

Voilà de quelle manière le vaste pays qui s'appelle le Dominion du Canada a été formé.

VI

Cette nouvelle constitution qui nous fut donnée en 1867 a-t-elle tenu toutes ses promesses ? Au point de vue du progrès en général, je n'hésite pas à dire oui. Notre pays, en effet, a pris un essor considérable, son développement commercial, industriel et matériel a été énorme; il a fait l'étonnement du monde. Mais sous d'autres rapports pouvons-nous dire la même chose ? Les garanties solennellement données aux minorités sont dans bien des cas ignorées, répudiées et foulées aux pieds comme un vulgaire chiffon de papier. Dans le moment, ce sont nos compatriotes d'Ontario qui en font la cruelle expérience. En violation de ces garanties, la majorité veut détruire cette langue française qui a été pourtant la première langue civilisée à faire résonner les échos des grands lacs et des forêts de cette province-sœur. Un musée de Boston possède l'astrolabe authentique dont se servait Champlain et qu'il perdit en parcourant les forêts d'Ontario. On ne parlait guère l'anglais en ce temps-là dans ces régions sauvages!

Laissez-moi vous rappeler un incident historique qui se produisit au moment où la Confédération était sur le point de devenir un fait accompli.

Au mois d'août 1866, M. Galt résigna comme ministre des finances parce que le gouvernement décida de ne pas procéder avec le bill d'Education du Bas Canada qui avait pour objet de protéger les droits de la minorité protestante. Les partisans Bas-Canadiens du gouvernement ne voulaient pas le laisser passer à moins qu'une loi semblable destinée à sauvegarder ceux de la minorité catholique romaine dans

le Haut Canada fut adoptée en même temps. Les députés du Haut Canada s'y opposèrent en disant que la législation alors existante, et de date récente, fonctionnait à la satisfaction générale.

En annonçant la détermination du gouvernement à ce sujet, Sir John Macdonald déclara que si l'on pressait l'adoption de cette loi on se trouverait en face du triste spectacle de la majorité du Bas Canada en conflit avec celle du Haut Canada, au moment où on allait se séparer; au moment où le projet de la Confédération était sur le point de se réaliser; et, il fit alors l'importante déclaration suivante:

"Les dispositions de ce bill *forment partie des* "*garanties qui sont prévues* par l'Acte de la Confédéra-"tion, et toutes les lois sur ce sujet alors en force "lorsque la Confédération sera accomplie, *ne pourront* "*plus dans la suite être modifiées*; *autrement chaque* "*groupe* (section) *se trouverait exposé à souffrir des* "*griefs pour le redressement desquels il n'y aurait* "*aucun remède.* (J. H. Gray, Confederation, of Canada, Vol I, page 366.)

Dans le projet de l'acte de la Confédération tel que rédigé originairement, la clause 93 qui pourvoit dans chaque province au maintien des écoles séparées, n'existait pas; elle a été ajoutée spécialement pour protéger la minorité protestante chez nous. Gray, dans son histoire de la Confédération nous dit à la page 386 du même volume, qu'elle a été préparée à Londres pendant que l'on discutait l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. Cette clause 93 est bien claire; elle se lit comme suit:

"Dans et pour chaque province la législature aura le pouvoir exclusif de faire des lois concernant l'éducation, sujet aux dispositions suivantes:

1. Rien dans telle loi ne pourra affecter d'une

manière préjudiciable aucun droit ou privilège touchant les écoles séparées que possédait aucune classe de personne dans une province lors de l'Union."

La sous-section 3 pourvoit à un appel au gouverneur général en conseil de toute décision pouvant affecter les droits et privilèges de la minorité catholique ou protestante, en rapport avec l'éducation.

On retrouve dans ce texte de la loi la pensée qu'exprimait Sir John, à savoir qu'après la Confédération établie les lois concernant l'éducation qui existaient à ce moment-là *ne pourront plus être modifiées.*

Il est donc clair en vertu de ce texte de la constitution, qu'en matière d'éducation les minorités dans chacune des provinces conservaient tous les droits et privilèges qu'elles possédaient au moment de la Confédération. Voyons maintenant quels étaient ces droits pour la minorité catholique d'Ontario; avait-elle ses écoles séparées? le français y était-il enseigné?

De 1763 à 1841, c'est-à-dire pendant trois quarts de siècle, les Canadiens français avaient toute latitude dans l'organisation et la régie de leurs écoles primaires. En 1753, les abbés Hubert,—celui-ci plus tard évêque de Québec,—et Potier, faisaient la classe en français dans Essex aux descendants canadiens de La Mothe-Cadillac, le fondateur de Détroit. Dès 1793 le français était reconnu comme langue officielle au parlement d'Ontario. L'acte d'Union consacra en faveur des minorités des deux provinces de Québec et d'Ontario le principe de l'école publique dissidente. C'est en s'appuyant sur cette loi que dès 1865 les Sœurs Grises de Montréal fondaient à Bytown une école primaire avec deux classes de langue française et une de langue anglaise, avec l'autorisation de Mgr Phelan, évêque de Kingston. En 1851, il y avait des écoles françaises dans les comtés de

Kent et d'Essex. Le 30 mai 1855, le principe des écoles séparées recevait la sanction royale dans une loi appelée la "Loi Taché". En 1863, à l'instigation de l'hon. R. W. Scott, cette loi organique "dont le "but principal, disait-il, était de donner aux parents "catholiques le droit de faire instruire leurs enfants "d'après leurs propres vues," était de nouveau amendée et votée par le parlement. Enfin, elle reçut sa consécration définitive en 1867 dans les articles 93 et 133 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord.

La pensée de Sir John, comme nous l'avons vu plus haut, était d'accorder aux deux races anglaise et française, des droits égaux, en fait de langue et de religion; cette pensée, il la répétait encore le 17 février 1890, à la Chambre des Communes, dans sa réplique à Dalton McCarthy qui demandait l'abolition du français dans la législature du Nord-Ouest. Voici ce qu'il disait:

"Je ne partage pas, dit-il, le désir exprimé dans certains quartiers qu'il faudrait, par un moyen quelconque, opprimer une langue ou la mettre sur un pied d'infériorité vis-à-vis d'une autre. Je crois qu'on n'y parviendrait pas si la chose était essayée et ce serait une folie ou une malice si la chose était possible. La déclaration faite que le Canada est un pays conquis est une déclaration faite sans à-propos. Que le Canada ait été conquis ou cédé, nous avons une constitution en vertu de laquelle tous les sujets britanniques sont sur un pied d'égalité, ayant des droits égaux en matière de langue, de religion, de propriété et relativement à la personne. Il n'y a pas de race supérieure, il n'y a pas de race conquise ici. Nous sommes tous sujets britanniques et ceux qui ne sont pas d'origine anglaise ne sont pas moins sujets britanniques."

Hélas! il faut bien le reconnaître: ces garanties

si solennellement promises et données sont en ce moment ignorées au détriment de nos compatriotes d'Ontario. Le fameux règlement 17 est tout simplement la proscription de la langue française dans les écoles. La chose est à peine croyable, mais elle est vraie: l'enseignement de l'allemand y est plus favorisé que celui du français! En effet, "le règlement 17 "qui ne s'applique qu'à l'enseignement du français "supprime l'autorité des commissaires et limite celle "des parents dans des bornes étroites. A l'ensei-"gnement de l'allemand, au droit des parents de le "réclamer et à celui des commissaires de l'établir, "les autorités scolaires de Toronto n'ont imposé "aucune restriction nouvelle." (Bourassa, La langue française au Canada, p. 6.)

Voilà une singulière façon de pratiquer l'*Entente Cordiale*!

Pendant que les zeppelins allemands jettent sur l'Angleterre des bombes qui assassinent des femmes, des enfants et des citoyens inoffensifs, les Anglais d'Ontario accordent aux Allemands de leur province des privilèges qu'ils refusent aux Canadiens-français qui versent généreusement leur sang pour le salut de l'empire britannique; pendant que les armées françaises barrent depuis dix-huit mois le chemin aux Allemands qui voudraient envahir l'Angleterre, les Anglais d'Ontario leur font l'affront de proscrire leur belle langue; pendant que les soldats de Calgary saccagent un hôtel parcequ'il porte un nom allemand, les Anglais d'Ontario leur accordent des faveurs qu'ils refusent aux Français!

Mais, pourquoi donc cet ostracisme de la langue française? Est-ce parcequ'elle est la plus belle, la plus parfaite, la plus savante qui existe au monde? Est-ce parcequ'on lui a fait l'honneur de la choisir comme la langue officielle de la diplomatie dans toutes les cours d'Europe? Est-ce parcequ'elle était

longtemps avant la conquête la seule langue civilisée parlée sur cette partie du continent ? Est-ce, enfin, parcequ'elle fut la langue des premiers colons, des premiers apôtres et des premiers martyrs de ce pays ?

Ah! des grands hommes d'Etat anglais comme Lord Dufferin entretenaient d'autres idées à ce sujet. Voici comment s'exprimait ce gouverneur si distingué, que la Reine Victoria honorait d'une estime toute particulière:

"J'ai toujours considéré comme du meilleur augure "la collaboration de la race française dans le Canada; "cette race, qui a déjà contribué si puissamment à "civiliser l'Europe, ne peut manquer de suppléer et de "corriger de la façon la plus heureuse les qualités et "les défauts considérés comme inhérents au John "Bull traditionel; d'un autre côt on me pardonnera, "si, comme anglais, j'espère que nous pou rons lui "rendre le même service. Avec la générosité, "l'esprit d'invention, l'élan, la grâce, la délicatesse, "la précision de jugement et la finesse artistique des "Français, avec le flegme et le tempérament bri-"tanniques, on peut dire que nous réunissons les élé-"ments qui gouvernent en grande partie le monde "moral et le monde physique."

Dans une autre circonstance, en réponse à une adresse de l'Assemblée Législative de Québec, il disait encore:

"Mes plus chaudes aspirations en faveur de cette "province ont toujours été de voir ses habitants "français accomplir, pour le Canada, les fonctions "que la France elle-même a si admirablement rem-"plies pour l'Europe. Enlevez de l'histoire de "l'Europe le rôle de la France, retirez de la civilisation "européenne la part que la France y a prise, quel "vide se produira!

. . . . "L'action réciproque des idiosyncrasies natio-

"nales introduit dans notre existence une verdeur, "une fraîcheur, une variété, une couleur, une impul- "sion électrique qui, sans cela, ferait défaut; il serait "d'une très mauvaise politique de chercher à les "faire disparaître".

Telle est l'opinion de l'un des grands diplomates que l'Angleterre a produits.

Dans la pensée des hommes d'Etat qui établirent la Confédération, elle devait être basée sur les meilleurs principes de la civilisation d'Europe. Les deux races qui prirent part à ce pacte s'engagèrent à travailler chacune dans sa sphère au progrès et au développement de la patrie commune; c'est cette collaboration des races qui a créé en Europe la belle civilisation que nous voyons aujourd'hui. Les Pères de la Confédération avaient raison de croire que la même chose se répéterait chez nous. Jamais, pourtant, le temps de nous unir, d'oublier nos vieilles divisions n'a été plus favorable que dans les circonstances actuelles: ce sont nos deux mères-patries, la France et l'Angleterre, qui nous en donnent l'exemple, Dans un article admirable, le *Times* de Londres du 1er octobre 1914 disait:

"Cette guerre, parmi tant de peines, nous apporte "du moins une joie: elle nous a rendus frères, nous "Anglais avec les Français, plus étroitement que "jamais ne le furent deux peuples. Après des siècles "de brouilles, voici arrivé entre nous une sorte de "*millenium* d'amitié. Et, en ceci, nous pressentons "qu'il y a pour l'humanité entière un espoir, qui "fait plus que contre-peser toutes nos craintes pour "elle, à cette heure même où l'infortune est extrême "et universelle..... Oui, en dépit de la victoire "finale, si la France eût perdu son rang d'honneur "entre les nations, nous aurions eu le sentiment que "la victoire même marquait une perte irréparable

"pour l'humanité. A présent, nous pouvons avouer "franchement cette crainte, parceque, si mal fondée "qu'elle fût, elle révèle bien de quelle nature est "l'amitié entre France et Angleterre."

Est-ce que seuls les Anglais d'Ontario vont rester à l'écart dans le touchant concert d'amitié entre nos deux mères-patries? Resteront-ils sourds à la voix de l'Angleterre elle-même, qui sollicite leur amitié pour la France?

C'est à une femme, à une princesse anglaise que nous devons la première entente cordiale. Ecoutez-en le naïf récit.

Du Guesclin avait été fait prisonnier par le Prince Noir. Quelqu'un dit à ce dernier: On dit que vous gardez Du Guesclin prisonnier parce que vous avez peur de ses prouesses. Le Prince Noir piqué le fit venir et lui dit:

—Est-il vrai, chevalier, que vous puissiez avoir une telle pensée contre moi?

—Je n'en suis pas très éloigné, répondit Du Guesclin.

—Vous vous trompez, repartit le Prince. Et la preuve, c'est que je vous rends la liberté contre une rançon.

—Mais, réplique Du Guesclin, je suis un pauvre chevalier.

—Eh bien! répondit le Prince, votre rançon sera pauvre aussi, je vous demande seulement cent livres sterling.

—Oh! non, s'écria Du Guesclin, je vaux mieux que cela. Je vous propose comme rançon cent mille florins d'or.

—Mais où les trouverez-vous, chevalier, puisque vous êtes pauvre?

—Le roi d'abord m'en donnera et il n'y a pas une Bretonne qui ne filera pas une quenouille pour

ramasser quelques sous afin d'aider à parfaire ma rançon.

C'est alors qu'une femme, la princesse de Galles, intervint et dit à son mari:

—Sire mari, soyez aussi noble que le chevalier Du Guesclin. Accordez-lui sa liberté pour cent mille florins d'or.

—C'est entendu, dit le Prince.

—Mais, permettez-moi, ajoute la princesse, d'en verser trente mille pour qu'il trouve la somme plus facilement.

La réplique était gracieuse, elle annonçait, presque six siècles d'avance, l'Entente cordiale!

N'y aurait-il que les Anglais d'Ontario qui resteraient sourds aux appels qui nous viennent de nos deux mères-patries et qui nous sollicitent de nous unir? S'ils persistent dans leur étroite persécution de la minorité française, ils seront cloués au pilori de l'histoire sans avoir réussi à l'écraser, à la soumettre, car la nationalité ne se perd pas. Espérons qu'il se trouvera dans Ontario assez d'hommes raisonnables pour comprendre qu'une pareille situation ne peut pas durer et que dans un pays libre comme le nôtre la voix de 300,000 de ses habitants a le droit d'être entendue. Je ne saurais mieux terminer qu'en vous citant l'admirable plaidoyer de Lamartine en 1848 contre l'Autriche qui voulait opprimer l'Italie; il s'écriait avec sa vibrante éloquence:

"Est-ce donc que le droit manquerait par hasard "à la cause de la nationalité Italienne? est-ce que "nous nous trompons tous ici? est-ce que l'Italie "elle-même se trompe? Mais vous le savez tous, vous "le sentez tous,—c'est mieux que le savoir,—le droit "de la nationalité ne périt dans un peuple qu'avec "le dernier cœur, que quand le dernier cœur où cette "nationalité palpite a cessé de battre. Alors, oui,

"les nationalités sont finies, elles tombent en pous-
"sière, et on en incorpore les fragments dans des
"nationalités nouvelles et plus vivaces.

"Mais il y a des symptômes, permettez-moi de
"vous le dire, auxquels la conscience du genre hu-
"main reconnaît si une nationalité est morte en effet,
"si le pouls ne bat plus, si les membres sont froids,
"s'il n'y a plus ni palpitations ni aspirations dans la
"poitrine d'un peuple, et si, en ensevelissant ce peu-
"ple, on ne risque pas d'ensevelir avec lui la vie et la
"nationalité d'une grande race.

"Ces symptômes, quels sont-ils?"

"La race qui n'a pas été altérée par le mélange
"avec les usurpateurs de la conquête, mais qui s'est
"conservée dans sa force, dans sa vigueur et dans sa
"pureté.

"La langue enfin, autre symptôme, la langue qui
"est une espèce de parenté, continuée entre les dif-
"férents membres de la famille nationale, dissé-
"minée sur le même sol.

"Lorsque ces symptômes existent, n'en croyez pas
"la pensée des oppresseurs, ou de ceux dont la
"connivence voudrait les encourager : la natio-
"nalité d'un peuple n'est pas morte".

"Défendons-nous, défendons notre langue; c'est
"avec notre langue que nous pouvons, vaincre,
s'écriait il y a deux ans un poète de France. Et il
disait dans ces beaux vers:

O drapeau de nos fiertés,
O verbe doux en clartés,
Qui de nous tient écartés
Le laid, l'injuste et l'immonde!

Doux parler aux mots divins,
Varié comme nos vins,
Et dont nos grands écrivains
Sont les crus que l'on vénère;
Parler qui sent notre sol,

Allouette et rossignol,
Mais aigle aussi, quand ton vol
Croise celui du tonnerre.

Langue pour toutes nos fois,
De demain et d'autrefois,
Langue où s'expriment les voix
Qui parlaient à la Pucelle;
Langue qui ne mens jamais,
C'est toi qui nous le promets,
Qu'on atteindra les sommets
De la paix universelle.

Mais, pour gravir jusque là,
Forte et pure gardons-la,
La langue où se formula
Ton premier cri, Délivrance;
Car, si la Suprême Cour
Des peuples doit quelque jour
Promulguer la loi d'amour,
C'est dans le parler de France.

Et donc, en le conservant
Droit à notre poing fervent
Contre les assauts du vent
Qui vient de la nuit profonde,
Nous continuerons joyeux,
La bataille des aïeux,
Toujours morts, l'orgueil aux yeux,
Pour la liberté du monde."

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

Do not
remove
the card
from this
Pocket.

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU, Boston

295141

Author Langelier, Charles HC
Title Etude historique. L2744e